

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 801

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 801 19 décembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gérard de Rham

801

Domaine public

Priorité aux naturalisations

La tolérance! Par quels étranges cheminements ce mot que le XVIII^e siècle a chargé de son sens fort, celui du respect par chacun et par l'Etat des convictions religieuses et philosophiques de toute personne, par quels détours ce mot s'est-il vu de plus en plus associé au seuil, au rejet, c'est-à-dire à l'intolérance?

Le détour passe par les sciences.

La médecine et la physiologie ont analysé les limites de tolérance, avant que le corps ne manifeste son refus par des symptômes morbides.

Puis la sociologie, raisonnant à partir de la métaphore du «corps social», déclare que les sociétés indigènes connaissent face à l'étranger des seuils de tolérance. Le seuil ne saurait donc être dépassé. L'intolérance trouverait de la sorte son fondement scientifique!

Mais la pseudo-science est incapable de donner des chiffres cohérents. Au temps de l'initiative Schwarzenbach, on estimait en Suisse à 15% le seuil de tolérance à l'immigration étrangère. C'est-à-dire au niveau où la réaction fut observée.

Pourtant Genève recense 30% d'étrangers, cinq communes vaudoises dépassent même ce chiffre, allant jusqu'à 37% d'étrangers. Le Tessin compte 25% d'étrangers; Vaud, 20%. Certes des réactions s'observent, mais rien qui permette de parler d'un seuil fatidique.

La France compte quatre millions d'étrangers immigrés. Du coup, des hommes politiques décrètent aujourd'hui que 7 à 8% est le «seuil de tolérance».

*Laissons donc la science incertaine!
Ce qui frappe, en revanche, c'est que les pays qui*

sont nos voisins ont été et sont confrontés à des problèmes migratoires difficiles et qu'ils les surmontent.

La France connaît la forte présence de Français appartenant à des ethnies non hexagonales, sans parler des doubles nationaux. L'Allemagne a absorbé l'immigration des Allemands de l'Est. L'Italie, de considérables mouvements internes. L'Europe, si elle évolue, facilitera, de surcroît, les «brassages» et la mobilité.

Ces épreuves, ces mises à l'épreuve, ont renforcé la force d'adaptation et la vitalité des nations européennes.

La Suisse, en comparaison, a été protégée, malgré des chiffres forts d'immigration qui, ailleurs, seraient jugés «intolérables».

Les immigrés, dans leur immense majorité, viennent des pays proches et voisins. Dans le canton de Vaud, les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement sont composés pour les trois quarts: d'Italiens (45%), d'Espagnols (14,6%) et de Français (13,7%).

La Suisse, sans passé colonial, n'a pas à considérer comme nationaux des ressortissants d'ethnies lointaines. Que serait-ce si des Canaques (ou des

SUITE AU VERSO

A NOS LECTEURS

Toute l'équipe du journal vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses vœux pour la nouvelle année.

Notre vœu à DP est de pouvoir poursuivre en toute indépendance. Sans votre appui tangible ce pari est impossible. N'oubliez donc pas, avant les fêtes, notre bulletin de versement. Merci!

Nous suspendons la parution de DP pour deux semaines. Rendez-vous donc au 9 janvier 1986.